

**Recrutement sur la Loire :** Mystère d'OPERA, après avoir tenté de nous persuader pendant des années du sureffectif chronique de la DT 42, nous apprenons soudainement que le rapport s'est inversé et que sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 des postes ont pu être diffusés. Si nous ne pouvons que nous réjouir qu'enfin, des agents viennent renforcer les équipes, nous sommes malgré tout étonnés par ce revirement soudainement. Encore une fois, cela nous interroge sur l'opacité des calculs des poids OPERA... et nous oblige en une confiance aveugle sur les chiffres donnés par la Direction.

**Recrutements prioritaires des CDI :** La DR nous réaffirme que lors des recrutements la priorité est donnée aux mutations internes des CDI. OUI MAIS ! C'est compter sans les nombreuses exceptions plus ou moins officielles : risque de déséquilibrer une agence pour une autre, respect d'un « taux global » (complètement occulte) « pouvoir de décision de l'employeur »... Bref dans ce domaine, comme dans d'autres, l'Etablissement fait ce qu'il veut.

**Dématérialisation des tickets restos :** moins de 20% des effectifs utilisent la dématérialisation des TR partiellement ou totalement (5%). Les agents sont donc loin d'être convaincus de sa pertinence. Cette réticence est renforcée car nous ne connaissons toujours pas les modalités du futur marché: utilisation des TR pour les repas du midi, du soir ? Les week-ends ? Sur quel territoire ? Possibilité de refuser le TR et le prélèvement sur le salaire ?

**Etude QVT :** L'étude QVT a pris fin et les agents sont en attente des résultats et de la mise en œuvre de plans d'action ... après toutes ces réunions, questionnaires et débats, la DR nous annonce ... des réunions, des débats (et de nouveaux questionnaires ?) Bref, les réalisations concrètes ne sont pas pour demain. Encore une montagne qui semble accoucher d'une souris.

**Utilisation des applicatifs à des fins non professionnelles** (exemple la consultation du dossier d'un proche)  
Toujours aucune diffusion d'un rappel de la note prévue sur ce sujet, malgré cela la DR maintient que des sanctions pourront être prises car « règle de base du métier ». On ne pariera pas sur le niveau d'informations des nouveaux entrants dans ce domaine. De plus aucun des agents n'ayant fourni d'arbre généalogique et relationnel complets, si les noms sont différents, comment la DR peut-elle s'assurer du respect de cette règle ? Pas vu pas pris ? Et que faire si un proche appelle au 3949 ou se présente à l'agence pour des renseignements sur son dossier et qu'aucun autre agent n'est en capacité de le recevoir?

**Nouvel identifiant des DE :** Cette nouvelle directive a généré beaucoup d'inquiétudes et de flux mail net et en AIC : les DE craignent une tentative de Fishing, et interrogent leurs conseillers. Ainsi, loin de réduire la fracture numérique, Pole Emploi l'accroît. La DR reconnaît du bout des lèvres un défaut d'information. Inutile d'espérer la fin de ce besoin quasi pathologique de changer même ce qui fonctionne bien, espérons simplement que les

prochaines innovations seront mieux anticipées et organisées.

